



## Communiqué de presse

*Pour diffusion immédiate*

### **La Commission scolaire des Chic-Chocs fait le point sur l'avis de grève légale**

Gaspé, le 22 novembre 2005 – La Commission scolaire des Chic-Chocs a reçu un avis de grève légale des syndicats représentant tous les employés syndiqués de l'organisation. Ainsi, à défaut d'un débloqué de dernière minute, les membres du personnel de soutien et des services de garde, les membres du personnel professionnel et du personnel enseignant débrayeront le mercredi 23 novembre en avant-midi.

La Commission scolaire des Chic-Chocs tient à vous informer que les élèves ne pourront se présenter dans nos établissements à ce moment. L'organisation du transport pose de sérieux problèmes pour une bonne partie des établissements et la sécurité de nos élèves des niveaux préscolaire, primaire et secondaire s'avère une priorité. C'est pour ces raisons que la Commission scolaire décrète un arrêt pédagogique pour l'après-midi dans toutes ses écoles primaires et secondaires. Notez que les cours seront maintenus en après-midi dans les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes ainsi qu'au Centre de formation du Phénix de Sainte-Anne-des-Monts.

Les services de garde opéreront à compter de 12h02 dans les écoles suivantes:

École de l'Anse, Sainte-Anne-des-Monts  
École Gabriel-Le Courtois, Sainte-Anne-des-Monts  
École du P'Tit Bonheur, Grande-Vallée  
École aux Quatre-Vents, Rivière-au-Renard  
École Notre-Dame du Sacré-Cœur, Fontenelle  
École St-Rosaire, Gaspé  
École de la Découverte, Gaspé

-30-

Source :  
Gérald Arvisais  
Directeur du Service des ressources humaines

Diffusion :  
Marie-Noëlle Dion  
Agente d'information  
Téléphone: (418) 368-3499 extension 240  
Télécopieur: (418) 368-6531  
Courriel: [marie-noelle.dion@cschic-chocs.net](mailto:marie-noelle.dion@cschic-chocs.net)